



STYLISTE - VISAGISTE



Le titulaire de la MC styliste - visagiste est un professionnel spécialisé dans tous les styles de coupes, de mises en forme temporaires et de coiffage. Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Il faut :

- Etre titulaire d'un diplôme classé au moins au niveau V relevant du secteur de la coiffure ou,
- Justifier de trois ans de pratique professionnelle dans le secteur de la coiffure.
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise.
- Avoir moins de 26 ans.

Formation en alternance :

- Formation en alternance d'une durée de 1 an dont un minimum de 400 heures en centre de formation.

Contenu de la formation :

Domaine professionnel :

- Sciences et Technologie appliquée à la profession
- Arts appliqués à la profession

Salaire de l'apprenti :

Salaire en pourcentage du SMIC (Cas général)		
Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de + de 21 ans
15 % de plus que la dernière année de C.A.P.		

Poursuite d'études à L'I.F.I. 03 :

- Brevet Professionnel Coiffure option : Styliste-Visagiste sur 2 ans